

La fin des échanges des billets en francs

Enda PALAZZESCHI et Michel RUIMY

Direction des Activités fiduciaires

Service des Études et de la Prospective

L'euro fiduciaire a été introduit le 1^{er} janvier 2002. Après une courte période de double circulation, les billets en francs ont été privés de cours légal le 17 février 2002. Depuis cette date, la Banque de France et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) ont été tenus d'assurer, pendant dix ans, l'échange gratuit à leurs guichets des billets en francs français pour leur valeur faciale, indépendamment de leur valeur numismatique ou de leur état de conservation, et ce, sans limitation de montant (le remboursement des pièces a pris fin le 17 février 2005).

L'échange contre euros de la dernière gamme des billets en francs a donc pris fin le 17 février 2012. Dans le passé, l'approche des dates limites de remboursement a donné lieu, quelle que soit la gamme observée, à une accélération des retours, variable selon les coupures. Néanmoins, un nombre non négligeable de billets ne sont jamais retournés aux guichets des Instituts d'émission. Ces coupures ont fait l'objet d'un reversement à l'État au titre du « culot d'émission ».

Mots clés : période d'échange des francs, culot d'émission, retour des francs, circulation fiduciaire

Codes JEL : E4, E41, E42, E5, E58

NB : L'encadré a été rédigé par la direction de la Communication.

I | Échange des francs contre euros

Au cours des deux derniers siècles, le remboursement des billets privés de cours légal¹ et retirés de la circulation a concerné quarante-quatre dénominations libellées en francs ou en anciens francs. Il s'agissait des coupures de toutes époques allant du billet de 5 FRF 1871, privé de cours légal en 1933, aux billets de 100 FRF Corneille ou de 10 FRF Berlioz, privés de cours légal en 1986. Toutes ces dénominations étaient échangeables jusqu'en 2003.

L'instauration d'une fin de période d'échange pour les billets privés de cours légal relève d'un choix institutionnel récent. Ainsi, avant 1993, l'échange de billets privés de cours légal était possible sans limitation dans le temps². La loi n° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit a modifié profondément le droit existant sur ce point en disposant, en son article 5, que « le cours légal d'un type déterminé de billets libellés en francs peut, sur proposition de la Banque de France, être supprimé par décret. La Banque reste tenue d'en assurer dans un délai de dix ans l'échange à ses guichets contre d'autres types de billets ayant cours légal ». Le délai maximum de dix ans est repris dans le *Code monétaire et financier*, actuellement en vigueur, en son article L122-1, en des termes identiques.

Ainsi, les billets privés du cours légal avant le 1^{er} janvier 1994 et encore remboursables ont cessé d'être échangeables le 31 décembre 2003, dix ans après la promulgation de la loi 93-980 (cf. tableau 1).

Avec une période d'échange de dix ans, la France a adopté une pratique qui n'est pas unanimement partagée en Europe où les durées des périodes de remboursement sont variables voire illimitées (Allemagne, Autriche, Espagne). Sur les dix-sept pays partageant actuellement la monnaie commune, huit pays ont ainsi opté pour la mise en œuvre d'une date limite d'échange des billets libellés en monnaie nationale aux guichets de leur banque centrale (cf. tableau 2).

À ce jour, quatre pays (Italie, France, Grèce, Finlande) ont mis fin à la période d'échange de leurs signes

monétaires nationaux. Les quatre autres pays ont choisi des périodes d'échange plus ou moins longues : une quinzaine d'années pour Malte et Chypre, vingt ans pour le Portugal et trente ans pour les Pays-Bas.

Tableau 1 Date limite de remboursement des billets privés de cours légal

Coupure	Type	Remboursable jusqu'au
Antépénultième gamme		
5 FRF	1966 Pasteur	31 décembre 2003
10 FRF	1963 Voltaire	31 décembre 2003
10 FRF	1972 Berlioz	31 décembre 2003
50 FRF	1962 Racine	31 décembre 2003
100 FRF	1964 Corneille	31 décembre 2003
Avant-dernière gamme		
50 FRF	1976 Quentin de La Tour	30 novembre 2005
100 FRF	1978 Delacroix	31 janvier 2009
200 FRF	1981 Montesquieu	31 mars 2008
500 FRF	1968 Pascal	28 février 2007
Dernière gamme		
20 FRF	1980 Debussy	17 février 2012
50 FRF	1993 Saint-Exupéry	17 février 2012
100 FRF	1997 Cézanne	17 février 2012
200 FRF	1995 Eiffel	17 février 2012
500 FRF	1993 Pierre et Marie Curie	17 février 2012

Source : Banque de France

Tableau 2 Politique des pays de l'Eurosystème en matière d'échange de monnaies privées de cours légal

Pays	Échange des billets jusqu'au
Allemagne	illimité
Autriche	illimité
Belgique	illimité
Espagne	illimité
Estonie	illimité
Irlande	illimité
Luxembourg	illimité
Slovaquie	illimité
Slovénie	illimité
Chypre	31 décembre 2017
Finlande	29 février 2012
France	17 février 2012
Grèce	1 ^{er} mars 2012
Italie	6 décembre 2011
Malte	31 janvier 2018
Pays-Bas	1 ^{er} janvier 2032
Portugal	28 février 2022

Source : Banque centrale européenne

1 Qu'un moyen de paiement ait cours légal sur un territoire national signifie qu'une personne ne peut pas refuser de le recevoir en règlement d'une dette libellée dans la même unité monétaire.
2 Par exemple, la loi n° 73-7 du 3 janvier 1973, dont l'article 33 disposait que la banque centrale était tenue d'assurer « sans condition, ni limitation, l'échange à ses guichets contre d'autres types de billets ayant cours légal » des billets dont le cours légal avait été supprimé.

2| Le bilan des retours

1999-2001 : la déthésaurisation liée au passage à l'euro fiduciaire

Le volume de billets en francs en circulation a connu une croissance modérée au cours des trois dernières décennies (fin 1980 : 1,254 milliard ; fin 1990 : 1,372 milliard et fin 1999 : 1,425 milliard).

Le passage à l'euro fiduciaire a profondément modifié la circulation fiduciaire française tant en valeur qu'en volume (cf. tableau 3).

La valeur des billets en francs en circulation en 2001 s'est réduite, en glissement annuel³, de 31,6 % passant, d'une année à l'autre, de 302,2 milliards de francs à 206,8 milliards de francs (- 95,4 milliards de francs). En volume, la circulation fiduciaire a diminué de 25,4 % s'établissant, en fin d'année, à 1,092 milliard de coupures, contre 1,463 milliard de billets un an auparavant.

En France, ce processus de « déthésaurisation », amorcé dès la fin 1999, s'est amplifié à l'approche du 1^{er} janvier 2002. Il s'est traduit au cours de l'année 2001 par une baisse de la circulation des coupures de 500 FRF (- 59 milliards de francs) et de 200 FRF (- 25 milliards de francs) soit respectivement, en glissement annuel, - 41 % et - 24 %. Du fait du retour de ces encaisses, la part de la plus haute valeur faciale dans la circulation en volume s'est contractée de 7 points (ce qui, par ailleurs, se traduit mécaniquement par une augmentation de la part relative des petites coupures).

Fin 2001, la part de la monnaie fiduciaire dans l'agrégat M1 a atteint un niveau historiquement bas : 7,8 %, contre 12,1 % à fin 2000 et 12,9 % à fin 1999.

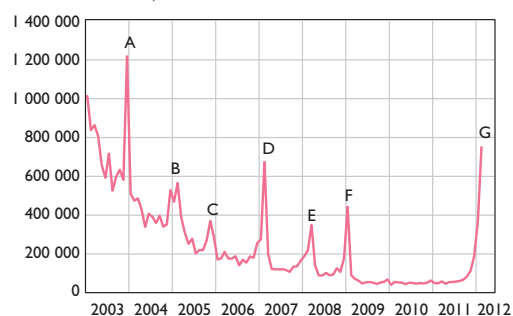
2002-2009 : la fin progressive du remboursement des billets de l'antépénultième et de l'avant-dernière gamme⁴

À l'occasion de l'approche des dates limites d'échange de certaines coupures, un accroissement transitoire des retours a été observé (cf. graphique 1).

Les six campagnes d'échange ont été relayées par l'ensemble des médias. Avant chaque période de fin de remboursement, la Banque de France a, en effet, choisi de mener d'importantes actions de communication, tant au niveau national que local, afin, outre l'information des journalistes, de sensibiliser les détenteurs de billets à l'échéance de la date butoir (cf. encadré 1).

Graphique 1 Versements mensuels de billets en francs enregistrés aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(en nombre de billets)



A : 31 décembre 2003 – fin des échanges de l'antépénultième gamme
 B : 17 février 2005 – fin des échanges des pièces en francs
 C : 30 novembre 2005 – fin des échanges du billet de 50 FRF Quentin de La Tour
 D : 28 février 2007 – fin des échanges du billet de 500 FRF Pascal
 E : 31 mars 2008 – fin des échanges du billet de 200 FRF Montesquieu
 F : 31 janvier 2009 – fin des échanges du billet de 100 FRF Delacroix
 G : 17 février 2012 – fin des échanges de la dernière gamme

Source : Banque de France

Tableau 3 Circulation fiduciaire en fin de période (en valeur)

(en milliards de francs, part en %)

	Circulation 500 FRF	Circulation 200 FRF	Circulation 100 FRF	Circulation 50 FRF + 20 FRF	Circulation totale
Déc. 1999 (effet « an 2000 »)	154 (51 %)	96 (32 %)	45 (15 %)	8 (2 %)	303
Déc. 2000	144 (48 %)	104 (35 %)	46 (15 %)	8 (3 %)	302
Déc. 2001	84 (41 %)	80 (39 %)	36 (17 %)	7 (3 %)	207

Source : Banque de France

³ Le glissement annuel correspond au rapport des données entre le mois M et M-12.

⁴ Cf. Lasalle (J.) et Ruimy (M.), « Le remboursement des billets en francs. Premier bilan, sept ans après l'introduction des billets en euros », Bulletin de la Banque de France, n° 175, 1^{er} trimestre 2009, p. 71-77

ENCADRÉ

La campagne de communication

Comme lors de chaque période de retrait d'un billet, la Banque de France a défini une stratégie de communication avec pour objectif de maximiser l'information au grand public avec une efficacité renforcée. Elle a veillé tout particulièrement pour cette campagne à diffuser largement en amont l'information sur la date de fin d'échange, afin que les détenteurs de billets en francs soient informés et puissent avoir le temps de procéder à cette opération. La campagne de communication a donc débuté le 17 septembre 2011, soit cinq mois avant l'échéance, par l'envoi aux médias d'un communiqué de presse.

Maintenir les moyens traditionnels de communication

Le communiqué de la Banque de France a été adressé à l'ensemble des médias généralistes en métropole, ainsi qu'aux principaux correspondants de médias étrangers, et repris par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) pour diffusion vers les médias ultra-marins. Il était factuel et obéissait au même modèle en usage depuis 2003 : rappel du délai restant à courir, rappel des noms des billets qui doivent être échangés, liste des succursales de la Banque de France où peuvent s'effectuer les échanges. Enfin, une recommandation était soulignée dans le texte, dans l'espoir de limiter la constitution de files d'attente : « Quelles que soient la date limite et la valeur des billets, n'attendez pas le dernier jour. »

Le principe de répétition a été appliqué en diffusant le même communiqué tous les mois puis, le dernier mois, quinze jours et une semaine avant la date de fin d'échange.

Pour l'opération d'échange des derniers francs, chaque communiqué a été abondamment repris par les médias – qu'il s'agisse de la presse écrite, notamment régionale, ou des chaînes de radio ou de télévision – l'événement propre à « la fin des francs » assurant un intérêt que ne suscitait pas les autres années la disparition d'un billet spécifique, même lorsqu'il s'était agi du très symbolique 500 FRF Pascal.

Cibler le grand public

En 1996 et 1997, le lancement des deux derniers billets de ce qui s'appelait alors la « nouvelle gamme » – le 200 FRF Gustave Eiffel et le 100 FRF Paul Cézanne – avait fait l'objet d'encarts publicitaires dans certains magazines. L'objectif était alors de présenter et mieux faire connaître ce qui était alors une innovation dans le domaine fiduciaire : la présence de signes de sécurité sur les billets de banque. Bien sûr, cette campagne n'avait pas atteint le niveau de pression publicitaire qui fut mis en œuvre en 2001 lors du lancement des pièces et billets en euros.

En 2011-2012, l'objectif pour la campagne de retrait des francs était de délivrer un message simple à un maximum de personnes dans le cadre d'une opération de communication forte mais de taille modeste. Pour obtenir une couverture maximale de la population avec un minimum de budget, le choix s'est porté sur les magazines de programmes de télévision. Les neuf principaux d'entre eux ont été choisis. Deux vagues de parution ont couvert les périodes allant du 14 novembre au 18 décembre et du 9 janvier au 12 février. Trois visuels différents illustraient l'interrogation suivante : « Et chez vous, où avez-vous laissé vos derniers francs ? »

Utiliser de nouveaux canaux

À côté du site de la Banque de France, www.banque-france.fr et de sa rubrique Billets, il a semblé nécessaire, dans le cadre de la campagne publicitaire, de créer un site dédié avec une adresse facilement mémorisable par les utilisateurs, www.jechangemesfrancs.com. Ce site donnait des informations pratiques telles que la valeur d'échange des billets ou les adresses et heures d'ouvertures des succursales procédant à l'échange. Dans le but de dédramatiser l'opération et de créer un marketing viral, deux spots courts à tonalité humoristique étaient diffusés sur le site, qu'il était loisible aux internautes de rerouter à leurs amis. Ces films ont également été mis en ligne sur le site YouTube. Enfin, lors de la parution de chacun des communiqués de presse, les messages ont été relayés sur le réseau social Twitter, avec des reprises fortes notamment par des suiveurs (followers) anglo-saxons.

2012 : la fin des échanges des billets en francs

Le 17 février 2012 a pris fin la période d'échange des francs de la dernière gamme, à savoir le 20 FRF Debussy, 50 FRF Saint-Exupéry, 100 FRF Cézanne, 200 FRF Eiffel et 500 FRF Pierre et Marie Curie.

Près de 100 000 opérations d'échange, dont 35 000 sur la dernière semaine, ont eu lieu du 1^{er} septembre 2011 au 17 février 2012. Environ 1,6 million de billets ont été retournés pour un montant de près de 378 millions de francs (57,6 millions d'euros). Le volume moyen des échanges s'est élevé à seize billets par opération pour une valeur moyenne de 3 797 francs (579 euros).

Au cours des six derniers mois de la période d'échange, 88 %⁵ des billets en francs remboursés ont été présentés directement par des particuliers ou des commerçants aux guichets des caisses de la Banque de France et des agences de l'IEDOM (échanges contre des coupures en euros). 11 % ont été collectés par les agences du Trésor public, qui après les avoir échangés contre des coupures en euros les ont ensuite reversés aux caisses de la Banque de France. À noter que les comptables publics concernés ont disposé d'un délai

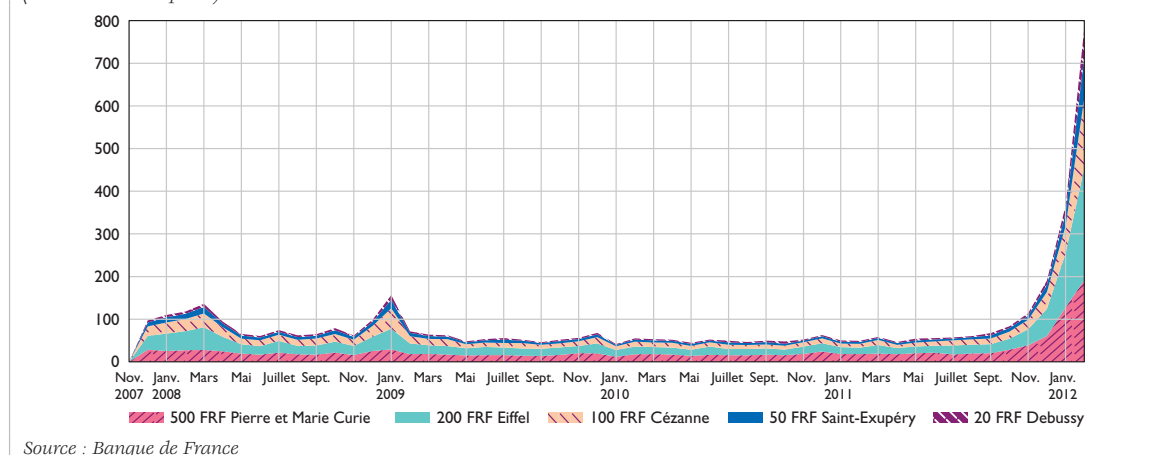
de quatre semaines au-delà de la date limite d'échange pour effectuer leurs derniers versements. La part versée par les établissements de crédit n'a quant à elle représenté que 1 % des flux d'entrées de francs au cours de cette même période.

Par ailleurs, le volume des échanges a quasiment doublé de mois en mois à l'approche de la date butoir (cf. graphique 2). Un peu moins de 200 000 coupures ont été ainsi converties en décembre 2011, mais près de 367 000 en janvier 2012 puis 733 000 coupures sur les dix-sept premiers jours du mois de février. De manière plus fine, si on compare avec les épisodes précédents, les échanges ont été beaucoup plus intenses en 2012 (plus de 350 000 coupures en janvier 2012, contre plus de 210 000 billets pour le 100 FRF Delacroix en décembre 2009 et plus de 276 000 pour le 500 FRF Pascal en janvier 2007). Le pic quotidien a été atteint le dernier jour avec plus de 91 000 billets échangés (hors échanges différés⁶ et versements de clients institutionnels).

Le volume des retours a varié selon les coupures, les hautes dénominations représentant une part importante des échanges, et selon les régions.

Graphique 2 Entrées mensuelles de la dernière gamme, par coupure entre novembre 2007 et février 2012

(en milliers de coupures)



⁵ Dont 1 % a été reçu de particuliers par voie postale et remboursé par virement scriptural.

⁶ Afin de gérer au mieux l'afflux massif des demandes et les files d'attente aux guichets dans les derniers jours de la période d'échange, une procédure exceptionnelle de traitement des opérations avec dénouement différé a été activée au profit des clients de passage : les billets en francs devaient être déposés à la Banque de France au plus tard le 17 février 2012 mais la délivrance des coupures en euros pouvait être effectuée dans les jours suivants.

Des taux de retours inégaux selon les coupures

Les taux de retours observés ne sont pas uniformes. Ils diffèrent selon la valeur faciale des dénominations, les coupures de thésaurisation (500 FRF et 200 FRF) étant notamment moins susceptibles d'être conservées – pour leur valeur affective ou numismatique – ou perdues que les coupures de transaction (20 FRF ou 50 FRF). De fait, entre février 2011 et février 2012, les plus hautes valeurs faciales ont représenté, à elles seules, près des deux tiers des demandes d'échange effectuées aux guichets de la banque centrale (cf. tableau 4).

Cependant, la dernière campagne de reprise des francs, tout en dépassant largement les retours enregistrés lors des actions de communication de 2008 relatives au 200 FRF Montesquieu et à celles concernant le 100 FRF Delacroix, s'est inscrite légèrement en deçà des volumes repris pour la campagne de 2007 consacrée au 500 FRF Pascal où près de 1 900 000 billets avaient alors été échangés au cours du dernier semestre.

Les volumes selon les régions

L'examen des volumes de billets échangés selon les régions met en évidence des différences marquées (cf. tableau 5). Ainsi, cinq régions ont contribué, à elles seules, à plus de 50 % des volumes enregistrés tandis que les cinq régions ayant enregistré les plus faibles flux ne représentent que 6,8 % des entrées (alors qu'elles représentent 8 % du produit intérieur brut – PIB – et 10,4 % de la population). De manière générale, la contribution des régions au

volume de billets échangés reflète assez bien leur positionnement dans l'économie du pays. Il convient néanmoins de noter la surpondération de certaines zones géographiques (Aquitaine, Auvergne, Corse, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur) par rapport à leur population ou à leur PIB.

3 | Les billets francs non présentés

La différence entre la valeur des coupures émises et la somme récupérée après démonétisation, appelée « culot d'émission », représente une dette de la Banque de France envers les détenteurs.

Cet engagement est comptabilisé au passif du bilan de l'Institut d'émission à la hauteur de la valeur faciale des billets en circulation. Afin d'annuler cet engagement, la valeur du culot d'émission est remboursée par la Banque de France au Trésor public, représentant la collectivité, conformément à l'article L141-5 du *Code monétaire et financier* : « La Banque de France doit verser à l'État le solde non présenté à ses guichets de types de billets libellés en francs retirés de la circulation ». Ce versement constitue alors une ressource pour les finances publiques.

L'instauration d'une date limite d'échange a conduit à une modification du mode de remboursement de cette dette à l'État. Avant cette date, la Banque de France versait à l'État le culot théorique dès la suspension du cours légal. Elle continuait toutefois à procéder aux échanges des billets, après cette suspension,

Tableau 4 Structure par coupure des retours

(février 2011-février 2012)

	500 FRF Pierre et Marie Curie	200 FRF Eiffel	100 FRF Cézanne	50 FRF Saint-Exupéry	20 FRF Debussy	Total
Retour sur un an (milliers de billets)	593,561	656,351	389,179	199,509	124,583	1963,183
Retour sur un an (millions de francs)	296,78	131,27	38,92	9,98	2,49	479,44
Part dans les retours (en valeur)	61,90 %	27,38 %	8,12 %	2,08 %	0,52 %	100,00 %

Source : Banque de France

Tableau 5 Répartition régionale des échanges de billets en francs (en volume)

(part en pourcentage)

	Part de la population *	Part du PIB *	Part dans les versements de billets en francs						
			Déc. 2003	Nov. 2005	Fév. 2007	Mars 2008	Janv. 2009	Fév. 2012	
								Toutes coupures	500 FRF
Alsace	2,8	2,7	2,2	3,1	4,0	3,6	2,3	3,2	2,9
Aquitaine ^{a)}	5,0	4,5	5,3	4,7	5,1	4,9	4,8	6,7	8,9
Auvergne	2,1	1,7	3,7	2,4	3,0	3,7	4,5	4,1	3,2
Basse-Normandie ^{b)}	2,3	1,8	1,6	1,6	0,9	1,4	2,3	1,7	1,3
Bourgogne	2,6	2,2	2,2	3,2	3,2	2,1	2,8	2,8	3,4
Bretagne	4,9	4,3	6,3	4,3	2,7	3,7	5,3	5,1	2,7
Centre	3,9	3,4	3,9	2,8	3,6	3,8	3,9	2,9	2,1
Champagne-Ardenne	2,1	1,9	2,2	2	2,3	2,7	3,0	2,4	1,8
Corse ^{b)}	0,5	0,4	0,7	0,4	0,7	3,0	0,3	1,1	1,0
Franche-Comté ^{b)}	1,8	1,5	1,9	0,7	0,8	1,3	1,3	1,9	1,4
Haute-Normandie ^{b)}	2,9	2,5	1,6	2,0	1,9	1,7	1,6	2,1	2,3
Île-de-France ^{a)}	18,3	29,0	22,7	24,6	22,4	23,1	22,3	20,5	25,3
Languedoc-Roussillon	4,1	3,2	3,6	7,1	3,0	3,4	3,7	2,5	2,6
Limousin	1,2	0,9	2,4	0,9	1,0	0,9	1,4	2,1	1,4
Lorraine	3,6	2,9	3,1	3,0	2,8	3,1	5,2	2,6	2,9
Midi-Pyrénées ^{a)}	4,4	4,0	6,1	3,6	4,7	3,5	4,2	5,4	6,1
Nord - Pas-de-Calais	6,3	5,1	5,4	5,6	5,6	8,3	3,9	5,2	5,1
Outre-mer ^{b)}	2,9	1,8	1,1	1,3	0,9	1,1	0,9	1,1	0,8
Pays de la Loire	5,5	4,9	3,9	2,9	2,7	2,8	3,5	3,8	2,8
Picardie	2,9	2,3	2,4	2,6	1,4	3,6	3,8	2,8	2,0
Poitou-Charentes	2,7	2,2	2,0	1,8	1,6	2,1	1,7	2,3	1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur ^{a)}	7,7	7,2	7,9	9,4	17,2	6,1	8,3	8,3	9,8
Rhône-Alpes ^{a)}	9,5	9,5	8,0	9,9	8,2	10,2	8,9	9,3	8,3

* Données 2009

a) Cinq régions ayant enregistré le plus de versements en francs toutes coupures en février 2012

b) Cinq régions ayant enregistré le moins de versements en francs toutes coupures en février 2012

Sources : INSEE, Banque de France

et ce, sans limitation de durée (cf. supra). Chaque année, le Trésor reversait à la Banque centrale un montant équivalent à la valeur des billets retirés de la circulation au cours de l'année écoulée. Depuis la loi de 1993, la Banque de France procède à des versements d'acomptes par anticipation et verse le solde résiduel à l'État à la fin de la période d'échange.

Au 17 février 2012, le volume non porté à l'échange s'est élevé à près de 55 millions de billets de valeurs

faciales différentes pour un montant de plus de 726 millions d'euros. Il convient cependant de déduire de cette recette non fiscale deux acomptes versés en 2003 et 2005 (de respectivement 120 millions et 80 millions d'euros). Le compte du Trésor public sera ainsi crédité de plus de 525 millions d'euros. Dix ans après l'introduction de l'euro fiduciaire, ce sont, au total, 1,9 milliard d'euros qui ont été transférés au Trésor public au titre du culot d'émission (cf. tableau 6).

Tableau 6 Acomptes et culots d'émission versés par la Banque de France au Trésor public

(en millions)

		Total des acomptes	Solde versé au retrait définitif	Total
50 FRF Quentin de la Tour 1976	en volume	19,2	1,5	20,7
	en valeur (€)	146,4	11,5	137,9
100 FRF Delacroix 1978	en volume	13,4	11,8	25,2
	en valeur (€)	204,5	179,7	384,2
200 FRF Montesquieu 1981	en volume	5,2	3,5	8,7
	en valeur (€)	157,8	106,2	264,0
500 FRF Pascal 1968	en volume	2,3	2,5	4,8
	en valeur (€)	175,4	189,7	365,1
Total avant-dernière gamme	en volume	40,1	19,6	59,7
	en valeur (€)	684,1	489,4	1 173,5
20 FRF Debussy	en volume	13,7	7,4	21,1
	en valeur (€)	41,9	22,5	64,5
50 FRF Saint-Exupéry	en volume	8,2	8,6	16,8
	en valeur (€)	62,8	65,5	128,3
100 FRF Cézanne	en volume	2,4	5,8	8,2
	en valeur (€)	36,6	89,1	125,7
200 FRF Eiffel	en volume	1,1	5,1	6,2
	en valeur (€)	34,9	155,3	190,4
500 FRF Pierre et Marie Curie	en volume	0,3	2,6	2,9
	en valeur (€)	23,6	194,0	217,6
Total dernière gamme	en volume	25,8	29,5	55,3
	en valeur (€)	199,9	526,7	726,6
Total	en volume	65,9	49,0	115,0
	en valeur (€)	883,9	1 016,1	1 897,7

Source : Banque de France

Dix ans après la fin du cours légal du franc, plus aucune coupure (billets et/ou pièces) n'a désormais de valeur si ce n'est quelques spécimens qui conservent un intérêt pour les numismates. Symbole de l'État Nation, le franc est désormais un vestige de l'Histoire. Ce qui fut un élément de cohésion nationale lors de son instauration en tant qu'unité monétaire unique de la France, en 1795, a cédé la place à un autre projet. Car l'euro est non seulement la monnaie en partage de plus de 320 millions d'habitants, c'est aussi l'un des socles de la construction européenne.

Annexe

La fin du franc : de nouveaux concepts fiduciaires

Le passage à l'euro fiduciaire a conduit au renouvellement des indicateurs de suivi statistique de la circulation. L'existence de flux migratoires au sein et en dehors de la zone euro impacte, en effet, les volumes fiduciaires en circulation dans les différents États membres au même titre que les opérations de guichet des banques centrales nationales. En l'absence d'instruments de mesure ou d'évaluation suffisamment précis des phénomènes migratoires, plusieurs notions se sont substituées à celle de « circulation ».

La circulation fiduciaire

Ce concept n'est applicable désormais qu'à l'échelon de la zone euro. La circulation fiduciaire représente le volume global de billets et/ou de pièces en circulation, y compris hors zone euro (incluant les billets nationaux non revenus aux guichets des banques centrales nationales et ayant encore cours légal). Elle résulte de la différence entre le cumul des billets et/ou des pièces mis en circulation et celui des billets et/ou des pièces retirés de la circulation par toutes les banques centrales des États membres de l'Eurosystème depuis leur adhésion à la zone euro. Cet indicateur statistique peut être décliné par coupure, et s'exprimer en volume (nombre de pièces ou de billets) ou en valeur (cumul des valeurs faciales).

$$\begin{aligned} & \text{Circulation fiduciaire de la zone euro}_N \\ & = \\ & \Sigma (\text{Émissions nettes}_N \text{ des États membres de la zone euro depuis leur adhésion}) \end{aligned}$$

Les émissions nettes

Elles correspondent à la déclinaison de ce concept au niveau national. Il s'agit de la somme cumulée des différences entre les flux de sorties (prélèvements) et ceux d'entrées (versements) aux guichets de chaque banque centrale nationale depuis l'adhésion du pays à la zone euro. Les émissions nettes sont donc un stock tandis que les entrées et sorties sont des flux.

En raison de l'existence de phénomènes migratoires non pris en compte dans l'équation, cette donnée ne rend pas compte précisément des volumes réels en circulation dans le pays considéré. C'est pourquoi, les économistes préfèrent lui associer le terme d'« émissions nettes » ou, à défaut, de « circulation apparente ».

Cette notion mesure uniquement une contribution de la banque centrale à la circulation fiduciaire globale de l'euro. La somme des émissions nettes des États membres de la zone euro correspond alors à la circulation fiduciaire de la zone euro.

$$\begin{aligned} & \text{Émissions nettes}_N \\ & = \\ & \Sigma (\text{Sorties nettes depuis l'adhésion de l'État membre à l'euro}) \\ & = \\ & \Sigma [(\text{Sorties annuelles} - \text{Entrées annuelles}) \text{ depuis l'adhésion de l'État membre à l'euro}] \end{aligned}$$

La circulation comptable

Elle constitue la référence employée pour la répartition du revenu monétaire lié à la circulation fiduciaire des billets (seigneurage). La décision BCE/2001/15 du 6 décembre 2001 établit d'une part, la répartition des billets en euros en circulation entre les banques centrales nationales proportionnellement à leurs parts libérées dans le capital de la banque centrale européenne et d'autre part, attribuée à la BCE 8 % de la valeur totale des billets en circulation, qui est donc portée à son bilan. Cette circulation est définie de manière globale, sans déclinaison par coupure ou en volume.

L'opération de passage des émissions nettes à la circulation comptable se fait *via* une écriture de type « dette/créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros ».

Comptabilisation de la circulation fiduciaire au bilan de la Banque de France

(en milliards d'euros, variation en %)

	2010	2011	Variation 2011/2010
Circulation dans l'Eurosystème (A)	839,7	888,6	5,8
Circulation inscrite au bilan de la BCE (B = 8 % de A)	67,2	71,1	5,8
Circulation répartie entre les BCNs de la zone euro (C = 92 % de A)	772,5	817,5	5,8
Poste « Billets en euros » inscrit au bilan de la Banque de France (D = C * clé de répartition de la BdF dans le capital de la BCE)	157,4	166,1	5,5
Emissions nettes – France (E)	81,1	88,8	9,5
Créance de la BdF sur l'Eurosystème au titre des billets euros (portée à l'actif du bilan, F = D – E)	76,3	77,3	1,3
Billets en FRF portés au bilan de la BdF (poste « Opérations diverses »)	0,6	0,6	0,0

Source : Banque de France

Le délai de retour des billets

Il représente le délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets de la banque et son retour. Il est égal au ratio :

$$\frac{\text{Moyenne mensuelle des émissions nettes}}{\text{Moyenne mensuelle des entrées}}$$

Tout comme la valeur moyenne d'une coupure en circulation, le délai de retour doit être considéré avec prudence du fait de l'existence de « délais de retour apparents » négatifs (cf. émissions nettes négatives) en liaison avec les migrations de billets au sein et en dehors de la zone euro. Ce ratio n'est, en réalité, vraiment pertinent qu'à l'échelle européenne, à l'instar du concept de circulation fiduciaire.

Le délai de retour des billets ne doit pas être confondu avec leur durée de vie, car le retour aux guichets de la Banque de France n'est pas nécessairement synonyme de destruction. La durée de vie d'un billet est bien supérieure à son délai de retour.

La comparaison des délais de retour calculés par certaines banques centrales nationales peut cependant témoigner de niveaux d'implication très variables dans la filière fiduciaire d'un Institut d'émission à l'autre. Le comportement du public, l'impact des migrations de billets ou la nature divergente de la demande constituent d'autres facteurs d'explication des dissimilitudes constatées.

Les implications économiques et financières du développement durable et du changement climatique pour les entreprises industrielles

Laurence DANIEL-PICO, Patrice JACQUET et Martine HORY
Service du Développement durable

La loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement, publiée le 13 juillet 2010, place le développement durable au centre de la stratégie de croissance française. Les politiques de relance tout comme les démarches plus prospectives prônent une économie moins consommatrice de ressources non renouvelables et moins émettrice de gaz à effet de serre. Le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur l'économie verte ¹ publié en novembre 2011 montre que les gouvernements et les entreprises prennent des mesures pour accélérer la transition vers un modèle sobre en carbone et économe en ressources.

Parmi les opportunités liées à la prise en compte du développement durable par les entreprises, figurent notamment : la création ou l'accès à de nouveaux marchés, la recherche d'une meilleure efficacité énergétique, l'optimisation des process (production, logistique, transport) et la diminution des coûts, la réduction de la vulnérabilité au changement climatique, ainsi que l'amélioration et la différenciation de l'image de marque.

L'enquête réalisée par la Banque de France, de juin à septembre 2011, vise ainsi à dresser un état des lieux de la prise en considération de ces problématiques nouvelles par les entreprises industrielles françaises. Que ce soit sous l'effet de la réglementation ou sous l'impulsion d'une stratégie d'entreprise, la prise en compte du développement durable les amène à repenser leurs politiques d'investissement. L'analyse de ces besoins d'investissements et leurs modes de financement concourt à l'appréciation de la transition amorcée vers une « économie durable ».

Par ailleurs, le changement climatique devrait probablement se traduire par une recrudescence d'événements climatiques extrêmes ², susceptibles de fragiliser certains territoires et leurs tissus socio-économiques en l'absence de mesures d'adaptation. Il convient donc d'apprécier la soutenabilité environnementale des entreprises, notamment sous l'angle de la vulnérabilité aux aléas climatiques, qu'il s'agisse de leurs activités propres ou de leurs circuits d'approvisionnement (fournisseurs, sous-traitants, transports...).

L'approche ciblée des interactions entre les implications financières et économiques du développement durable démarque l'enquête de la Banque de France des enquêtes et études déjà menées.

Mots clés : enquête, entreprises industrielles, développement durable, investissements, prix des énergies, événements climatiques, résilience

Codes JEL : Q01, Q54

¹ 2011, PNUE : « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs », http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_fr.pdf
² GIEC 2007, quatrième rapport d'évaluation Groupe de travail I